

29 septembre 2009

09.168

Interpellation des groupes PopVertsSol et socialiste**Quel avenir pour les Perce-Neige ?**

Les députés ont appris par voie de presse plusieurs éléments inquiétants au sujet de la Fondation des Perce-Neige, notamment les exactions financières d'un chef comptable peu scrupuleux et le licenciement de deux membres de la direction. Nous désirons donc interpellier le Conseil d'Etat sur plusieurs éléments qui nous inquiètent au sujet de cette fondation:

- Comment a-t-on pu laisser une personne déjà suspectée d'être responsable d'irrégularités financières à la Haute Ecole Neuchâteloise reprendre un poste à grandes responsabilités, dans le domaine financier, dans une fondation de l'importance des Perce-Neige, largement subventionnée par le canton? L'Etat et la HEN ont-ils mis en garde la fondation? Le canton a-t-il opéré des contrôles plus rigoureux connaissant les risques? Pour rappel, un commissaire avait insisté sur les risques liés à ce personnage lors d'une réunion de la Commission cantonale des établissements spécialisés et le conseiller d'Etat d'alors avait minimisé les risques.
- Qui paiera les 1.5 million de francs soustraits à la Fondation? Les subventions étatiques ou la fortune de la Fondation? Il semblerait que l'ancien directeur des ateliers avait de sérieux problèmes humains, dans le domaine de la communication, tant avec les parents des personnes en situation de handicap, qu'avec le personnel. L'Etat était-il conscient de ces faits? A-t-il signalé à la Fondation les problèmes et les plaintes rencontrés?
- On lit que le projet KOMAX, à la Chaux-de-Fonds, serait pharaonique, beaucoup trop onéreux et pas en rapport avec les besoins des personnes en situation de handicap, usagers des ateliers d'occupation des Perce-Neige. L'Etat va-t-il payer l'addition? Juge-t-il le projet adapté aux besoins du canton et des personnes en situation de handicap?
- La CCT ES semble avoir été appliquée à la défaveur des employés, notamment par l'ancienne équipe dirigeante. Le Conseil d'Etat a-t-il eu vent de ces plaintes? Juge-t-il utile de mieux surveiller ce secteur? De façon plus générale, le manque de contrôle de l'Etat dans de nombreuses fondations, notamment dans le domaine de la santé et du social, n'est-il pas préoccupant? Cette affaire montre que Neuchâtel devrait sans doute davantage passer des mandats de prestation, même si ce n'est pas dans la "culture politique", pour clarifier les tâches et que chacun paie la part "qui lui revient". Le Conseil d'Etat partage-t-il cette analyse?

Signataires: B. Hurni, P. Herrmann, M. Ebel, C. Mermet, P. Erard, D. Angst, D. de la Reussille, C. Dupraz, V. Leimgruber, C. Maeder-Milz, L. Debrot, J.-P. Veya, L. Ducommun, F. Konrad, C. Bertschi, M. Bise, C. Borel, E. Flury, J. Hainard, F. Monnier, C. Fischer, S. Fassbind-Ducommun, D. Schürch, O. Duvoisin, D. Ziegler, J. Lebel Calame, F. Ducommun, B. Goumaz, A. Clerc-Birambeau, M. Castioni, L. Perrin, A. Houlmann et J.-P. Baer.